

Niger : l'aide internationale a des effets contrastés

par Philippe Lavigne Delville
et Mahaman Tidjani Alou
LASDEL

Sur le renforcement de l'État

Le Niger est un pays pilote de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Sans minimiser les efforts déployés depuis 2005, les analyses proposées, issues des résultats d'enquête⁹, mettent en exergue les freins, les contradictions, les difficultés qui ont amené à ce que les effets de l'aide publique de développement soient contrastés voire largement mitigés en matière de renforcement de l'État.

Pas d'impacts conséquents sur la qualité de la fonction publique

On ne peut pas nier qu'il y a eu énormément de formations grâce à l'APD. Aussi, les cadres d'administration ont-ils maintenant des niveaux de formation bien plus élevés qu'il y a quinze ou vingt ans. Ils ont pu acquérir et expérimenter de nouveaux outils, des méthodes de travail différentes, d'autres environnements de travail que ceux de l'administration, etc. Mais cela n'a pas forcément eu des impacts clairs, conséquents sur la qualité de la fonction publique. Plusieurs raisons peuvent être évoquées,

⁹ Forum du tiers-monde et Institut de stratégie d'évaluation et de prospective (2009), *Efficacité de l'aide publique au développement en question. Cas du Niger*, Niamey/Dakar, ISEP/Forum du tiers-monde (voir synthèse dans Polet, F. (2009). Les nouvelles modalités de l'aide au Nicaragua et au Niger : pour quelle appropriation ? Les capacités d'absorption de l'aide et les défis oubliés du développement. Bruxelles, CETRI) ; et Lavigne Delville Ph., Abdelkader A., 2010, *À cheval donné, on ne regarde pas les dents : les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des praticiens nigériens*, Études et Travaux, LASDEL, n° 83, Niamey.

comme la volonté et la capacité des acteurs qui sont liées à la nature de l'Administration, thème que nous avons évoqué dans l'analyse historique, mais aussi les effets de déresponsabilisation.

La volonté et la capacité des acteurs liées à la nature de l'Administration

Il est maintenant clair que la formation, l'expérimentation d'outils, de méthodes, n'induisent pas mécaniquement une volonté, d'une part, et une capacité, d'autre part, à mettre en œuvre ces outils et ces savoir-faire.

C'est en évoquant cette notion de volonté que se pose la question de la nature de l'État et de l'Administration discutée plus haut (cf. première session), notamment, la question du régime néopatrimonial de l'État et la très forte politisation de l'Administration qui font qu'un certain nombre de personnes occupent une fonction non pas pour des compétences reconnues mais dans le cadre de partage de postes entre partis politiques. Dans un tel contexte, les critères de qualité et d'efficacité ne sont pas forcément des enjeux majeurs.

« Effets de déresponsabilisation de l'aide »

Mais l'accent est surtout mis sur les effets de déresponsabilisation de l'aide. D'abord, par son omniprésence, par la masse d'études et de missions d'expertise, par une assistance technique de substitution, par sa contribution au financement de l'investissement public, elle tend à déresponsabiliser l'État et l'amputer d'une part de plus en plus importante de ses compétences. Tout particulièrement, l'imposition d'un certain nombre de normes, de concepts, d'outils (qui arrivent très largement du système d'aide et qui changent très rapidement) induit un sentiment ou une logique de déresponsabilisation et d'attentisme de la part des cadres. La succession de réformes, de paradigmes qui changent tous les trois ou cinq ans, fait que, loin de l'appropriation de

la réforme en cours, la tendance est plutôt à l'attente de la suivante.

Pour ce qui est de la capacité de l'Administration à exploiter les apports de l'APD, il faut se remémorer le contexte. Il est marqué par la faiblesse des moyens humains et matériels mais surtout par la difficulté à gérer les rapports hiérarchiques. Et dans ce contexte, deux facteurs paraissent très importants : la fragilisation des ressources humaines et les stratégies de contournement de l'Administration par les bailleurs.

Premier facteur : fragilisation des ressources humaines

L'ajustement structurel avait poussé à la retraite ou au départ un certain nombre de cadres qui avaient acquis dix, quinze, vingt ans d'expérience en matière d'administration. Ce qui a entraîné la multiplication de contractuels, ou « civcards ».

Mais il est aussi légitime de poser la question de la qualité des ressources humaines de l'État devant l'attrait que constitue un poste dans les ONG internationales, les staffs des Nations unies, etc., pour les cadres les plus compétents, en recherche de meilleures conditions salariales ou tout simplement de meilleures conditions de travail.

Il a été évoqué, en illustration, une question fréquemment posée : « Comment voulez-vous que l'Administration puisse fonctionner et prendre en charge des questions fondamentales quand, dans les réunions techniques, le jeune en service civique n'a ni l'expérience, ni la capacité de décision ? »

Second facteur : les stratégies de contournement

Les stratégies de contournement font référence à la multiplication des unités de gestion de projets autonomes, depuis une quinzaine d'années. Ce n'est pas un fait nouveau, il a été particulièrement argumenté

dès 1999 par Naudet¹⁰. Au Niger, le constat est clair, les unités de projets autonomes, isolées, sorties de l'Administration, contribuent à cette déresponsabilisation, en sortant un certain nombre de cadres de l'Administration ou en réduisant la possibilité réelle de tutelle sur ces projets.

Il a été rappelé, en illustration, une question posée par un directeur de service technique : « Comment voulez-vous que j'envoie un de mes cadres gagnant 80 000 francs CFA exercer une réelle supervision sur un chef de projet qui en gagne un million. Sans parler bien sûr des questions de jalousies et de courses aux avantages... »

Des entretiens menés au Niger sont sorties des affirmations fortes telles que : « Depuis les années 1990, l'État a perdu pied dans les projets », « l'État s'est effondré car les bailleurs ont créé leur petit État parallèle ». Ainsi, c'est un État en miniature qui est mis en place par le truchement des projets¹¹ (Tidjani Alou M., 1996).

L'ingérence et une dépendance particulièrement verrouillée sont avancées comme étant à la source d'un cercle vicieux. Pour Whitfield et ses collègues, les années 1990 ont vu une aggravation des conditionnalités qui structurent l'accès à l'aide au développement.

Ces conditionnalités ont débordé du champ macroéconomique pour concerner les politiques sectorielles, les mécanismes de la dépense publique, augmentant considérablement l'ingérence des bailleurs au détriment d'un dogme classique des relations internationales, la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'État.

¹⁰ Naudet J.-D., 1999, *Trouver des problèmes aux solutions. 20 ans d'aide au Sahel*. Paris, OCDE.

¹¹ Tidjani Alou M., 1994, « Les projets de développement sanitaire face à l'Administration au Niger », *Santé publique* 6(4), pp. 381-392 ; Tidjani Alou M., 1996, « Les coopérations dans l'arène nationale », *Nouveaux Cahiers de l'IUED* (4), pp. 65-75.

« L'ingérence et une dépendance verrouillée sont sources d'un cercle vicieux que la Déclaration de Paris n'a pas pu rompre »

On peut aussi parler des multiples « cadres de concertation » qui entérinent l'immixtion croissante des bailleurs dans les politiques sectorielles, induisant de fait une nouvelle configuration marquée par une coproduction de fait des politiques publiques dont la conséquence la plus visible est de réduire la responsabilité de l'État (en tout cas sa redevabilité par rapport aux citoyens).

En mobilisant des financements de projets, en finançant ateliers et consultants, et à travers divers types de conditionnalités, les bailleurs tentent souvent « d'acheter » les réformes qu'ils jugent nécessaires. Mais ces formes d'imposition de politiques suscitent des stratégies d'instrumentalisation ou de résistance de la part des États, par refus des orientations politiques proposées ou pour défendre des positions de rente. Ces résistances poussent les bailleurs à renforcer encore leur contrôle sur les ressources et sur les politiques, engendrant un cercle vicieux qui ne peut se rompre tant qu'il n'y a pas une véritable volonté politique, de part et d'autre, et une capacité autonome des États récipiendaires à définir un projet de société, des politiques sectorielles et à les argumenter.

Or l'afflux massif d'aide et de modèles d'implémentation, souvent contradictoires entre eux, et se succédant à un rythme élevé et en se disqualifiant parfois, induit des mécanismes de dépendance à l'aide et de routinisation des modèles. Les dépendances sont multifformes (financière, technique, économique et intellectuelle). Comme disait un ancien ministre : « On a l'impression que nos États se sont abonnés à l'aide internationale. Et tout laisse croire qu'ils n'ont pas envie de sortir de ce cercle vicieux ».

Et force est de constater que s'est également développée une logique de recherche de rente sur l'aide. Le mécanisme peut être présenté

simplement comme suit : « Puisqu'on ne peut pas contrôler les choix des bailleurs, alors on tire sur ce que l'on peut tirer en grignotant sur les matériels, les voitures, les indemnités ! »

La Déclaration de Paris qui est une résolution récente, censée apporter des améliorations aux aberrations les plus criantes du contournement de l'aide, se heurte aux vingt, vingt-cinq ans de désresponsabilisation de l'Administration. Le fait que les bailleurs de fonds aient besoin de politique sectorielle les amène à tirer eux aussi sur la corde et à s'appuyer sur leur propre rythme, leur propre calendrier et leurs propres consultants pour définir des politiques sectorielles, sans laisser à l'État et aux organisations sociales le temps de se construire un projet autonome.

Même si elle a induit des évolutions significatives dans certaines modalités de l'aide (les programmes, les fonds communs gérés par l'Administration), la Déclaration de Paris n'a pas permis de rompre le cercle vicieux de l'ingérence et de la dépendance.

« L'aide peut-elle être efficace dans un État défaillant ? »

Complétant cette première analyse, une autre approche de la question a été proposée. L'idée serait de savoir si l'aide publique au développement peut être efficace dans un État « déliquéscent », plus précisément dans un État à l'Administration défaillante. Précisément, « est-ce qu'un État dont l'Administration fonctionne bien peut entrer en coopération avec un autre dont l'Administration est à bâtir, ou se cherche ou parfois n'existe pas ? »

Il faut prendre en compte l'effet qu'a eu le dégraissage des États par les programmes d'ajustement structurel et la perte de qualité considérable des administrations publiques qui s'en est suivie, en termes de ressources humaines, mais aussi en termes d'institutions.

On peut avancer que la plupart des pays bénéficiaires de l'APD ne sont pas tant

confrontés à des problèmes de conception de contenu de politique qu'à des problèmes liés à leur mise en œuvre, c'est-à-dire à un manque d'outils administratifs capables de traduire les politiques en actions.

La suprématie des outils du ministère des Finances

Pays pilote, le Niger dispose d'un ensemble d'outils importés, acceptés par l'Administration. Pour illustrer le problème de mise en œuvre, on peut citer le cas de l'outil « Cadre de dépense à moyen terme » qui a pour vocation d'être généralisé dans la plupart des grands programmes de l'État, mais qui concrètement reste confronté aux réticences du ministère des Finances, qui fonctionne toujours dans le cadre de son cycle annuel et de ses procédures habituelles.

« État défaillant, en crise... mais souverain »

Cette confrontation génère des conflits interministériels importants, mais comme le ministère des Finances « reste le plus fort et détient le dernier mot », les conflits s'éternisent d'année en année. On peut y ajouter les approches programmes où les États devaient mettre leurs efforts en commun autour d'un axe qu'ils ont accepté. L'exemple le plus intéressant est celui de l'aide alimentaire de 2005 où un cadre a existé, notamment un cadre de concertation au sein duquel tous les États concernés se sont réunis, ont mis en commun leurs moyens. Ils devaient agir de façon ordonnée mais, finalement, ils se retrouvent confrontés – à cause de la crise – à une débandade où ce sont les souverainetés nationales qui se sont exprimées.

On peut d'ailleurs signaler que le discours souverainiste n'est pas loin et semble juste être en veilleuse, car ce n'est pas un hasard si presque dans tous les pays où l'on commence à avoir des rentes, ce discours revient. C'est d'ailleurs le cas du Niger avec la rente du pétrole et de l'uranium : « *On ne nous impose pas tout ! Nous n'acceptons*

plus n'importe quelle conditionnalité, parce qu'on a un peu plus d'argent ».

L'aide est donc bien déployée dans des contextes particuliers et intéressants qui méritent qu'on les analyse.

Sur le renforcement de la société civile

Le discours est quasi unanime sur l'importance de la société civile. Celle-ci fait désormais partie intégrante des accords de Cotonou. Dans la pratique, l'histoire de la société civile nigérienne, du fait de l'histoire politique du pays, n'est pas exactement la même que celle de la société civile malienne ou burkinabé.

Nettement moins expérimentée et structurée, elle est une candidate idéale au programme de renforcement, mais là aussi les effets de l'APD sont assez ambigus.

Volonté de collaboration versus méfiance effective

D'un côté, les bailleurs de fonds affichent une volonté de collaboration et accordent de l'importance aux rôles que la société civile doit jouer : prestataire de services pour les populations, interlocutrice sur les politiques publiques à la fois de l'État et des bailleurs, etc. Et d'un autre côté, ils sont souvent très méfiants vis-à-vis de la société civile nigérienne, en tout cas ils se méfient des organisations les plus en vues, les plus militantes, en les accusant parfois de ne pas avoir de base sociale. Et ils considèrent que les nombreuses ONG de développement sont pour beaucoup des structures opportunistes, en recherche de financement plus que des structures solides ou saines.

Maîtrise budgétaire versus qualité effective de l'ancrage social

Le Niger dispose effectivement de quelques associations, ONG de développement, qui sont des organisations prestataires de services solides et consolidées. Mais en général, les compétences techniques restent

assez faibles et rares sont ces ONG nationales qui arrivent à avoir et à défendre un projet propre. Rares sont celles qui ont pu négocier des appuis financiers structurels, des partenariats avec des réseaux internationaux leur permettant de ne pas être uniquement dans la course à la prestation de services, dans la simple exécution des projets proposés par les bailleurs de fonds, les fondations ou les ONG internationales.

Les rares ONG nationales qui arrivent à avoir un projet propre et à le défendre sont celles qui ont obtenu des appuis financiers structurels pour leurs missions et/ou sont intégrées dans des réseaux internationaux qui leur permettent de voyager et de se construire leur compétence et, à partir de cela, sont en mesure d'acquérir des capacités de négociation.

Inversement, un très grand nombre de petites ONG sont dans une situation de très forte précarité et jonglent plus ou moins avec l'exigence de professionnalisme et un certain opportunisme légitime en matière de recherche de salaire. De surcroît, l'accent mis par les bailleurs de fonds sur le respect des procédures, le montage des projets, etc. tend à faire que le développement de capacité se fait sur la maîtrise gestionnaire et du rapport au bailleur plus que sur la qualité de l'ancrage social et de la relation avec les populations pour lesquelles ces ONG travaillent.

Les appuis financiers et intellectuels sont donc utiles, voire indispensables, la question étant de définir les modalités de leur mise en œuvre : selon les cas, celles-ci permettent ou non aux structures nationales de se construire leur compétence et leur expérience, à partir d'une vision propre.

Souhait d'harmonisation versus diversité des objectifs et des pratiques effectifs

Comme évoqué en introduction de cet atelier, la réalité du terrain est encore empreinte de diversités, de variations. Et le

cas du Niger n'y échappe pas. Cette diversité peut venir des politiques qui peuvent être très différentes d'un bailleur à un autre. Par exemple, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et cela dès la fin de la conférence nationale nigérienne, a voulu appuyer les ONG, dans le but d'instaurer un dialogue politique avec la société civile comme contre-pouvoir.

L'Union européenne, pour sa part, a choisi de plutôt appuyer de très petites organisations locales, et non pas des organisations capables d'être des interlocuteurs de dialogue politique et dont officiellement elle souhaiterait l'existence.

« Comment passe-t-on d'une situation d'objet à celle de sujet des politiques publiques d'aide ? »

Aussi, par rapport à la société civile, les enjeux sont importants, notamment les modalités d'organisation avec les organisations locales. Se posent encore de nombreuses questions : « Est-ce que les pratiques actuelles permettent aux organisations locales de construire leur propre vision, leur propre stratégie, leur propre apprentissage ? Ou est-ce que les modalités de financement et, encore une fois, la soumission aux dogmes et aux modes du moment ne les induisent pas à une logique de prestation de service et d'adéquation aux thèmes à la mode ? »

À ce stade de l'analyse, si la vision globale sur le renforcement de la société civile est très contrastée, une lueur d'espoir peut venir d'un constat de réussite (certes encore limité) : au Niger, il existe néanmoins quelques ONG de plaidoyer et d'intervention qui ont une réelle compétence, tant technique que méthodologique. Ces réseaux développent leurs capacités de dialogue politique au fur et à mesure qu'ils sont associés à des revues à mi-parcours, etc.

Tout comme pour le renforcement de l'État, une autre approche a été également proposée pour compléter cette analyse sur le renforcement de la société civile, la question étant de savoir comment l'on passe d'une situation d'objet de politiques publiques d'aide à une situation de sujet de ces mêmes politiques.

Dans les années 1990, dans un contexte marqué par le retrait de l'État, les politiques publiques d'aide se sont donné pour objectif de favoriser le développement de la société civile. Les acteurs internationaux considéraient que les organisations de la société civile (OSC), en se professionnalisant, seraient en mesure d'assurer, mieux que l'État, des services aux populations, et donc de compléter son action, voire de s'y substituer dans les visions les plus libérales. Il s'agissait là d'une fonction de mise en œuvre de services de base. Dans un second temps, dans les années 2000, les OSC ont été également considérées comme pouvant – ou même devant – contribuer à la définition et au suivi des politiques publiques : politiques nationales, mais aussi politiques de coopération. En ce qui concerne l'Union européenne (UE), l'accord de Cotonou définit explicitement ce rôle de dialogue politique, faisant des organisations de la société civile non seulement des prestataires, mais des interlocuteurs de l'État et de l'UE. Cependant, sur le terrain, les choses sont plus compliquées. La multiplication des OSC recouvre une grande variété de motivations, de compétences, d'expériences et l'offre de financement a suscité l'émergence de nombreuses organisations opportunistes. L'État se sent dépossédé de ses fonctions et voit dans les ONG des concurrents injustement dotés de plus de moyens. Sur le terrain, les actions des OSC ne sont pas toujours efficaces et posent de nombreux problèmes de coordination. En termes de dialogue politique, les États sont réticents à accepter la mise en débat et tendent parfois à développer leur propre « société civile » aux ordres, ou à sélectionner les organisations invitées aux ateliers et forums. La

compétence des OSC sur le terrain des politiques est très variable, et les organisations les plus en vue n'ont pas forcément une base sociale, et donc une représentativité très forte. L'accès aux informations et aux dossiers est parfois difficile. Les problèmes de financement des organisations faitières, les modes d'invitation pour les débats, font que les positions défendues par les représentants de la société civile ne sont pas toujours issues d'un débat au sein des membres de l'organisation. Alors même qu'ils affichent cette ambition de dialogue avec les OSC, les bailleurs de fonds eux-mêmes ne sont pas toujours prêts à mettre réellement en débat leurs stratégies. L'émergence d'OSC capables de s'engager sur le terrain du débat public et de la discussion des politiques fait s'interroger tant l'État que les bailleurs de fonds, et cela provoque des réticences voire des résistances.

La situation varie selon les pays. Mais même si la participation de la société civile est devenu un leitmotiv et s'il n'y a pas d'atelier où « la » société civile ne soit représentée, on est encore loin, dans la plupart des pays, d'une société civile mature, dans des rapports relativement institutionnalisés de dialogue à la fois critique et constructif avec l'État. Dans certains cas, les appuis à la société civile peuvent fragiliser l'État. On ne peut pas se contenter de réfléchir dans des termes abstraits à des complémentarités théoriques entre État et société civile. Il faut s'interroger sur les dynamiques socio-politiques à l'œuvre, sur la signification sociale et politique de cette effervescence associative et de son rapport à l'État. Le processus d'édification de la société civile est encore en cours, et peut-être problématique dans un contexte de forte dépendance à l'aide internationale, qui à la fois suscite de nombreuses organisations, parfois opportunistes, en forte concurrence pour l'accès aux financements, et en même temps rend précaire toutes les dynamiques, justement parce qu'elles dépendent le plus souvent de financements aléatoires. De ce

fait, les débats sur ce sujet sont extrêmement difficiles et très délicats. Pour autant, c'est un problème qui mérite d'être étudié de près !

Sur le besoin de débat public

Dans les deux cas se pose la question du projet politique défendu tant par l'État que par la société civile. L'afflux d'aide et de prêt-à-penser ne favorise pas l'émergence d'une pensée critique et constructive. Les acteurs qui ont une analyse lucide ou sont porteurs d'alternatives demeurent marginalisés.

On manque d'espace de débat public sur l'aide (pour arriver à débattre de ses effets pervers et du piège de la dépendance), comme sur les enjeux sectoriels où les acteurs, dans différentes positions institutionnelles ou affiliations politiques, pourraient se retrouver, débattre et construire progressivement des positions partagées.

Les chantiers d'élaboration de politiques sectorielles ne jouent pas ce rôle. Ils s'appuient trop souvent sur des demandes des bailleurs, dans des rythmes incompatibles avec la maturation des idées et leur appropriation par tous les acteurs concernés, tout comme ils opèrent, loin de toute délibération autonome, sur un registre de validation d'options définies par des experts.

Philippe Lavigne Delville, anthropologue. Il est actuellement chercheur Gret/IRD (UMR 201), affecté au Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL) au Niger.

Contact : lavignedelville@gret.org

Publications récentes :

- Lavigne Delville Ph., Abdelkader A., 2010, *À cheval donné on ne regarde pas les dents : les mécanismes et les impacts de l'aide vus par des acteurs nigériens*, Études et Travaux, LASDEL, n° 83, Niamey.
- Planche J. et Lavigne Delville Ph., 2005, « L'Union européenne et le soutien aux sociétés civiles du Sud : du discours politique aux actions de coopération », in Atlani-Duaux L. (dir.), « Les ONG à l'heure de la bonne gouvernance », revue *Autrepart* n° 35, Paris, Armand Colin.

- Lavigne Delville Ph., 2000, « Impasses cognitives et expertise en sciences sociales : réflexions à propos du développement rural en Afrique », in Jacob J.P. (dir.), *Sciences sociales et coopération en Afrique : les rendez-vous manqués*, Nouveaux cahiers de l'IUED, 10, Puf/IUED, pp. 69-99.

Mahaman Tidjani Alou, professeur agrégé de science politique. Il est actuellement doyen de la faculté des sciences économiques et juridiques de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, où il enseigne la science politique et l'histoire du droit et des institutions. Il anime aussi un master professionnel en droit et administration des collectivités territoriales. Il enseigne dans plusieurs universités africaines et européennes et est également chercheur au LASDEL qu'il a dirigé entre 2001 et 2007. Ses publications touchent de nombreux domaines : État, coopération internationale, décentralisation, élites politiques, politiques et actions publiques.

Contact : mata@intnet.ne

Publications récentes :

- Olivier de Sardan J.-P. et Tidjani Alou M. (dir.), *Les pouvoirs locaux au Niger*, Tome 1: À la veille de la décentralisation, Paris, Codesria-Karthala, pp. 113-150.
- Tidjani Alou M., 2009, « La décentralisation en Afrique : un état de la recherche en science sociales », in Gazibo M. et Thiriot C., *Le politique en Afrique*, Paris, Karthala.
- Tidjani Alou M., 2009, « La chefferie et ses transformations. De la chefferie coloniale à la chefferie post-coloniale », in Olivier de Sardan J.-P. et Tidjani Alou M. 2009, *Les pouvoirs locaux au Niger*. Tome 1: À la veille de la décentralisation, Paris, Codesria-Karthala.
- Tidjani Alou M., 2009, « Public goods and the management of collective infrastructure: the case of the drinking-water supply system in Maradi, région of Niger » in Blundo G. et Lemeur P.-Y., *Governance of daily life in Africa. Ethnographic Explorations of Public and Collective Services*, pp. 317-339.
- Tidjani Alou M., 2009, « La coopération nord / Sud en quête de souffle : l'exemple de la recherche en sciences sociales à travers l'expérience du LASDEL », in Droz Y. et Mayor A., *Les partenariats scientifiques en Afrique*, Paris : Karthala.
- Tidjani Alou M., 2008, « La dimension territoriale de la décentralisation », in Bellina S., Magro H. et de Villemeur V. (dir.), *La gouvernance démocratique. Un nouveau paradigme pour le développement ?*, Paris, Karthala, ministère des Affaires étrangères et européennes.

Coordination

Hanitra Randrianasolo, Christian Castellanet,
Philippe Coquart, Vincent Ribier

Le rôle de l'aide publique au développement

dans le renforcement des États
et des citoyennetés



Atelier-Débat, 19 octobre 2010, Jardin Tropical de Paris
Une initiative Gret - Cirad - Coordination Sud

Le rôle de l'aide publique au développement dans le renforcement des États et des citoyennetés

Coordination des actes

Christian Castellanet
Philippe Coquart
Hanitra Randrianasolo
Vincent Ribier

Animation des débats

Christian Castellanet
Jean-Jacques Gabas

Auteurs

Christine Andela
Bernard Billaudot
Philippe Lavigne Delville
Jean-Pierre Olivier de Sardan
Vincent Ribier
Mahaman Tidjani Alou
Mamadou Traoré



Collection Débats et controverses n° 5

Le rôle de l'aide publique au développement dans le renforcement des États et de citoyennetés

Coordination des actes :

Hanitra Randrianasolo
Christian Castellanet
Philippe Coquart
Vincent Ribier

Animation des débats :

Christian Castellanet
Jean-Jacques Gabas

Auteurs :

Christine Andela
Bernard Billaudot
Philippe Lavigne Delville
Jean-Pierre Olivier de Sardan
Vincent Ribier
Mahama Tidjani Alou
Mamadou Traoré

Au cours des années 2000, l'État comme acteur central et incontournable du développement a connu un regain de légitimité, les organisations de la société civile et le secteur privé ne pouvant être efficaces sans un État fort.

La Déclaration de Paris, adoptée par les principaux bailleurs de fonds en mars 2005, affiche le renforcement et la reprise de leadership des États comme objectifs prioritaires de l'aide publique au développement (APD). Mais comment l'APD peut-elle contribuer à ce renforcement des États ?

Pour approfondir ce sujet, un atelier-débat a été organisé par le groupe de travail sur « l'efficacité de l'aide », composé de représentants d'ONG et de chercheurs. Les débats étaient structurés autour de trois questions articulées entre elles : i) la caractérisation des États africains à travers une mise en perspective historique longue, ii) la nature de la modernisation observée dans ces États et son lien éventuel avec le processus de démocratisation et d'émergence d'une société civile active et iii) le rôle de l'APD et son positionnement par rapport au renforcement de l'État et/ou la société civile.

La collection Débats & Controverses accueille des textes issus de discussions autour des grandes thématiques d'actualité qui animent le monde du développement. Les textes, publiés sous forme électronique, sont téléchargeables gratuitement sur le site du Gret : www.gret.org, rubrique Ressources en ligne. Cette collection est dirigée par Christian Castellanet et Danièle Ribier.

ISBN : 978-2-86844-279-6



Campus du Jardin tropical
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : +33 (0)1 70 91 92 00
Fax : +33 (0)1 70 91 92 01
E-mail : gret@gret.org
Site Web : www.gret.org



Campus du Jardin tropical
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : +33 (0)1 43 94 73 02
Fax : +33 (0)1 43 94 73 11
Site Web : www.cirad.fr



14 passage Dubail
75010 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 72 93 72
Fax : +33 (0)1 44 72 93 73
E-mail : sud@coordinationsud.org
Site Web : www.coordinationsud.org